

Table des matières

[2024-07-04] Restriction des accès VPN et portail VPN pendant la fermeture

Pendant la fermeture estivale de l'établissement, du 20/07/2024 au 18/08/2024, les accès distants par le VPN et le portail VPN vont être restreints.

Seules les personnes autorisées pourront s'y connecter.

2024-ete-message-globalprotect.jpg_nolink

Pour demander une exception pour raison de service, en faire la demande à vpn-ete-2024@cnam.fr.

Règle : le mot de passe des comptes autorisés doit avoir été changé depuis moins de trois mois sans quoi l'authentification échoue. Pour changer son mot de passe « établissement public » (aussi appelé LDAP ou « Virtualia »), voir : <https://mescomptes.cnam.fr>. Toutes les informations sont également en une de l'intranet.

NB : pour les accès SSH, les accès *via* `gw-ssh.cnam.fr` ne sont pas restreints et sont à préférer à l'utilisation du VPN. Pour demander un accès SSH, voir [passerelle SSH](#).

← [Retour](#)

From:
<https://assistancedsi.cnam.fr/> - **Assistance DSI**

Permanent link:
<https://assistancedsi.cnam.fr/news/2024-07-04-restriction-vpn>

Last update: **2024/11/12 10:23**

